

APPEL A CANDIDATURES ET A PROJETS

110^e ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

1. LE CONTEXTE

La Communauté de communes Pays du Coquelicot souhaite commémorer le 110^e anniversaire de la bataille de la Somme et profiter de cet événement historique pour dynamiser le territoire.

Pour cela, la collectivité lance :

- un appel à candidatures pour porter des événements souhaités par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot
- un appel à projets destiné à soutenir des initiatives originales portées par des associations, des citoyens ou les communes du Pays du Coquelicot.

2. LES OBJECTIFS

2.1 Les objectifs de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures doit permettre à des associations, des communes ou des entreprises de porter des événements souhaités par la Communauté de communes du Pays du coquelicot qui ont pour objectif :

- De contribuer au rayonnement touristique du Pays du Coquelicot
- De créer des liens entre les habitants du territoire et des habitants de nations impliquées dans la Grande Guerre
- De faire découvrir la Bataille de la Somme et les sites de mémoire au grand public.
- D'attirer des visiteurs qui ne viennent pas sur les cérémonies ou les sites de mémoire.
- D'obtenir une médiatisation nationale et internationale.

2.2 Les objectifs de l'appel à projets

Les projets devront **contribuer au rayonnement touristique** du Pays du Coquelicot en **attirant de nombreux visiteurs** et/ou en permettant d'obtenir une **médiatisation nationale ou internationale**.

Les projets peuvent s'inscrire dans les domaines de la **culture**, du **sport** ou de la **gastronomie** et doivent impérativement **être en lien avec le 110^e anniversaire de la Bataille de la Somme** en répondant à tout ou partie des objectifs ci-dessous :

- Faire découvrir la Bataille de la Somme et les sites de mémoire au grand public.
- Attirer des visiteurs qui ne viennent pas sur les cérémonies ou les sites de mémoire.
- Obtenir une médiatisation nationale et internationale grâce à des initiatives originales.
- Faire participer la population, les scolaires ainsi que des jeunes des pays ayant pris part à la bataille de la Somme.

3. LES EVENEMENTS ET PROJETS SOUHAITES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

3.1 Dans le cadre de l'appel à candidatures

La Communauté de communes du Pays du coquelicot est à la recherche de porteurs de projets pour :

- L'organisation de rencontres sportives internationales entre une équipe locale et une ou plusieurs équipes issues de nations impliquées dans la Grande Guerre.
- L'organisation de l'événement « Les Derniers Soldats Debout »
- L'organisation d'un salon « Pain Bière Fromage »
- L'organisation de l'événement « Bataille des Chefs »
- L'organisation d'une course de caisses à savon dans la descente de la Tour d'Ulster
- L'organisation d'un défi pour relier un lieu symbolique de Grande Bretagne et un site de mémoire du Pays du Coquelicot avec une balle ou un ballon.

Le détail de ces événements est à retrouver dans les fiches techniques en annexe.

3.2 Dans le cadre de l'appel à projets

La Communauté de communes du Pays du coquelicot a mis en place un questionnaire et 4 réunions de secteurs pour permettre à chacun de faire ressortir des idées qui peuvent être une source d'inspiration pour les porteurs de projets. Certaines de ces idées sont à retrouver sur le site internet de l'office de tourisme (<https://www.coquelicot-tourisme.com/110e>), avec une mise à jour régulière.

Un projet présenté pour l'appel à projet qui s'inscrirait dans le cadre de l'appel à candidatures sera automatiquement basculé vers l'appel à candidatures.

4. MODALITES ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Période et lieu de réalisation des projets:

Les projets doivent impérativement se dérouler d'avril à décembre 2026, en intégralité ou en partie sur la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

Public éligible pour l'appel à candidatures:

Les communes du Pays du Coquelicot, les associations et les entreprises.

Dans le cadre de l'appel à candidatures, le porteur peut se positionner sur un ou plusieurs projets mais il ne peut être soutenu financièrement qu'une seule fois.

Public éligible pour l'appel à projets :

Les communes du Pays du Coquelicot, les associations et les citoyens.

Dans le cadre de l'appel à projets, le porteur peut présenter un projet ou un ensemble de projets et ne peut être soutenu financièrement qu'une seule fois (même s'il présente un ensemble de projets).

Date limite de dépôt des candidatures : 31 janvier 2026 (cachet de la poste ou envoi électronique faisant foi).

5. LES CRITERES DE SELECTIONS

5.1 Dans le cadre de l'appel à candidatures

Les candidatures seront évaluées selon :

Critères	Pondération
L'expérience du porteur de projet dans l'organisation d'événements	30 %
La pertinence du concept proposé au regard des enjeux locaux	25 %
La faisabilité technique, financière et humaine	20 %
L'impact attendu en termes de rayonnement et de retombées pour le territoire.	15 %

5.2 Dans le cadre de l'appel à projets

Les dossiers seront évalués selon une grille notation prenant en compte :

Critères	Pondération	Détails
Pertinence	30 %	Adéquation avec les objectifs de l'appel à projets et la thématique mémorielle.
Originalité	20 %	Caractère innovant, créativité et distinction par rapport aux commémorations existantes.
Impact touristique/médiatique	20 %	Potentiel d'attractivité (visiteurs, couverture presse, réseaux sociaux).
Viabilité financière	20 %	Équilibre budgétaire et réalisme des coûts.
Participation citoyenne	10 %	Implication des habitants, scolaires ou jeunes internationaux.

6. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FINANCEMENT

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot peut soutenir les projets par le biais d'un financement, par une dotation (trophées, lots...) et/ou par la mise à disposition de matériel ou d'espaces. Son soutien s'effectuera également grâce à des actions de promotion des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets.

Le versement des subventions se fera après la réalisation du projet et sur présentation (avant le 15 décembre 2026) d'un bilan financier et qualitatif.

- Justificatifs exigés : Factures, devis, preuves de dépenses, et compte rendu d'exécution (photos, articles de presse, retours participants).

6.1 Pour l'appel à candidatures

Les événements soutenus financièrement

Projet	Plafond de subvention	Subvention maximale allouée
Bataille des Chefs	50 % du budget total du projet	1 500 €
Derniers Soldats Debout	50 % du budget total du projet	1 500 €
Pain Bière Fromage	50 % du budget total du projet	1 500 €
Défi pour relier le Royaume-Uni et le Pays du Coquelicot avec une balle ou un ballon	50 % du budget total du projet	1 000 €

Les événements soutenus via du matériel

Projet	Dotation
Tournois internationaux	Un trophée et des lots pour les participants
Course de caisses à savon	Un trophée et des lots pour les participants

6.2 Pour l'appel à projet

L'aide financière ou matérielle attribuée dépend de l'intérêt du projet et de la nature du porteur de projets.

Nature de porteurs	Plafond de subvention	Montant maximal alloué
Communes du Pays du Coquelicot	50 % du budget total du projet	1 500 €
Associations	50 % du budget total du projet	1 500 €
Citoyens	Sans plafond de pourcentage	300 €

7. ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS

Une convention sera établie entre la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et les lauréats, qui s'engageront notamment à :

1. Mentionner le soutien de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot dans toute communication (affiches, réseaux sociaux, presse).
2. Fournir un bilan (quantitatif et qualitatif) sous 1 mois après l'événement.
3. Respecter les valeurs de mémoire et de transmission portées par l'appel à projets.

4. Informer la Communauté de communes de toute modification substantielle du projet (dates, budget, contenu).

8. CALENDRIER ET CONTACTS

Étape	Date	Modalités
Dépôt des candidatures	Jusqu'au 14/01/2026	Envoi par mail (voir §9).
Commission de sélection	Février 2026	Évaluation par un jury composé d'élus et de techniciens de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.
Annonce des résultats	Mars 2026	Notification par email et publication sur le site de l'office de tourisme de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.
Signature des conventions	Avril 2026	Envoi des documents par l'office de tourisme.

Contact : Office de Tourisme du Pays du Coquelicot ☎ 03 22 75 16 42 ✉ officedetourisme@paysducoquelicot.com 🏠 7 avenue de la République 80 300 ALBERT

9. MODALITES PRATIQUES DE DEPOT

Les dossiers doivent être envoyés par email à l'adresse officedetourisme@paysducoquelicot.com avec en objet : « Appel à projets 110^e – [Nom du projet] ».

Pièces à joindre :

1. Fiche de candidature (modèle fourni sur demande).
2. Description détaillée du ou des projets (2 pages max) :
 - Objectifs, public cible, calendrier, budget prévisionnel.
3. Justificatifs :
 - Pour les associations : statut et dernier procès-verbal d'AG.
 - Pour les citoyens : pièce d'identité et attestation sur l'honneur.
 - Pour les entreprises : **KBIS**

10. Dispositions diverses

- La Communauté de communes du Pays du Coquelicot se réserve le droit :
 - De modifier les modalités de l'appel à projets si nécessaire (communication aux candidats).
 - De ne pas attribuer l'intégralité de l'enveloppe budgétaire si les projets ne répondent pas aux critères.
 - De ne pas attribuer tout ou partie de l'enveloppe budgétaire à un projet excédentaire ou dont le résultat final ne correspond pas au projet validé initialement.

- Recours : Aucun recours ne sera possible contre les décisions du jury.